

Autres organismes chargés de l'accompagnement

Droits d'enregistrement et de timbre (Cas d'investissement):

En cas d'achat d'un terrain destiné à la réalisation d'un projet d'investissement autre que de lotissement ou de construction, le requérant bénéficie d'une exonération des droits d'enregistrement à condition de réaliser ledit projet dans un délai de 36 mois.

Pour les autres cas, le taux applicable est celui de 5%. (Terrains agricoles, construction destinées à être louées, locaux commerciaux...).

N.B : pour éviter toute pénalité et majoration, les actes doivent être enregistrés dans un délai d'un mois à compter de la date de leur établissement auprès du receveur de l'enregistrement du lieu où se situe le bien acheté.

Conservation foncière

- Information et orientation
- Immatriculation foncière
- Dépôt de dossier de lotissement et établissement des titres fonciers
- Consultation foncière et certificats fonciers
- Hypothèque
- Copie des actes et documents inscrits sur les livrets fonciers
- Opérations d'immatriculation foncière, d'inscription de réquisition, d'inscription de mise en concordance, d'opposition, de cession, de fusion,...

Services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS :

- Déclaration sociale
- Paiement des cotisations
- Attestations CNSS
- Pays conventionnés avec le Maroc en matière social : France, Espagne, Allemagne, Belgique, Hollande, Canada, Algérie, Tunisie, Luxembourg, Egypte

Entraide nationale

Appui et accompagnement des initiatives de co-développement :

- Orienter les associations MRE porteuses de projets de co-développement solidaire et leur faciliter les démarches administratives au Maroc ;
- Renforcer les capacités des associations MRE actives dans le domaine du co-développement ;
- Œuvrer à l'intégration des différentes actions de développement initiés par les associations MRE dans les programmes de développement local ;
- Organiser des rencontres entre les associations actives dans le domaine du développement solidaire afin de renforcer leur coopération et leur partenariat.

Financement des projets d'investissement :

Communauté des marocains résidant à l'étranger : Financement des projets d'investissement :

L'Etat marocain a créé un fonds d'investissement baptisé MDM Invest pour apporter un soutien au financement des projets d'investissement de la communauté des marocains résidant à l'étranger. Il consiste à apporter une subvention de l'Etat de 10% du montant total de l'investissement (plafonnée à 5 millions de dhs). Les principaux critères d'éligibilité concernent la présentation d'un projet viable, d'un business plan bancable (validé par une banque) et de l'aval sur une ligne de crédit ne dépassant pas 65% du montant total du projet.

Cette solution de financement est une formule de crédit à moyen ou long terme, destinée exclusivement aux ressortissants marocains à l'étranger désirant investir au Maroc. Elle est conçue pour les porteurs de nouveaux projets d'investissement ou projets d'extension au Maroc, sans différencier entre un seul associé ou plusieurs associés marocains ou étrangers.

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'une assistance personnalisée des banques pour un accompagnement et un traitement dans les meilleures conditions. Une vaste palette de supports d'informations, en amont et en aval de l'obtention du crédit, est assurée par les organismes d'accompagnement, notamment le CRI, de la phase de la conception jusqu'au stade de concrétisation du projet.



Centre Régional d'Investissement
de la région Draa Tafilalet

Errachidia

N° 23 Bd Bir Anzarane
Quartier Administratif
Errachidia. Maroc
Tel : 05 35 57 31 50

Ouarzazate

Avenue my Rachid immeuble
Dades 1er étage Ouarzazate
Maroc
FAX : 05 24 88 86 54
Tel : 05 24 88 86 56

invest
DRAA in TAFILALET

MRE
Entreprendre
dans la région Draa Tafilalet



Centre Régional d'Investissement

Ce livret est conçu uniquement aux fins de rapprocher
de l'information à la Communauté des Marocains Résidant à l'Etranger



SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste



(...) Mais l'intérêt que Nous portons à la situation de nos citoyens de l'intérieur n'a d'égal que Notre volonté de veiller sur les intérêts de nos enfants résidant à l'étranger, de consolider leurs attaches identitaires et de les mettre en capacité d'apporter leur concours au développement de leur patrie. Au cours de mes visites à l'étranger et de mes rencontres au Royaume avec des membres de notre communauté à l'étranger, J'ai eu l'occasion de prendre la mesure de leurs préoccupations réelles et de leurs aspirations légitimes.

(...) Il faudrait, de manière générale, améliorer le contact et la communication avec les membres de la communauté à l'étranger, rapprocher les prestations qui leur sont destinées, simplifier et moderniser les procédures, respecter leur dignité et préserver leurs droits.



Extrait du discours Royal adressé à la Nation à l'occasion du seizième anniversaire de la Fête du Trône
Jeudi 30 juillet 2015.

La création du Centre Régional d'Investissement de la région de Draa Tafilalet est une réelle avancée dans l'amélioration du climat des affaires et l'environnement des investissements dans cette région.

Un traitement particulier est accordé à la communauté des marocains résidant à l'étranger, dans la mesure où le centre régional d'investissement s'investit pour mieux encourager et accompagner les porteurs de projets et les futurs entrepreneurs.

Le C.R.I reste l'interlocuteur privilégié pour tous les marocains du monde, désireux d'investir et de contribuer à la valorisation de la richesse et la création de la valeur et de l'emploi. L'amélioration des conditions d'accueil ainsi que le traitement dans des délais raisonnables des demandes sont parmi nos grandes priorités.

Typologie de services :

- Information et orientation des investisseurs potentiels sur les différents secteurs de l'économie nationale ;
- Assistance des porteurs de projets durant toutes les étapes, de la conception jusqu'à la réalisation de leur investissement ;
- Appui des projets à valeur ajoutée ;
- Incitation et encouragement à la contribution au développement de la région ;
- Rapprochement de l'information sur les procédures administratives, sur les opportunités d'investissement et sur l'économie locale en général
- Traitement des dossiers visant l'obtention des actes d'investissement suivants :
 - L'accord sur les projets d'investissement,
 - La dérogation par rapport aux documents d'urbanisme pour les projets d'investissement
 - L'acquisition ou la location d'un foncier domanial dédié à un projet d'investissement,
 - L'attestation de vocation non agricole pour les projets d'investissement,
 - L'occupation temporaire du domaine public dédié à l'investissement,
 - Les autorisations minières,
 - La construction d'un projet d'investissement dans les zones à environnement sensible,
 - La licence de débit de boissons pour les établissements touristiques classés,...
- Création d'entreprises
- Certificat négatif ou nom commercial

Autres organismes chargés de l'accompagnement

Communes territoriales

- Autorisation pour travaux d'habitat
- Autorisation pour travaux occasionnels
- Autorisation de construire
- Autorisation de créer un groupe d'habitation
- Autorisation de lotir
- Autorisation de morceler
- Réception provisoire des travaux
- Autorisation d'exercices des métiers
- Permis d'habiter et certificat de conformité
- Actes d'état civil : Livret familial, Déclaration de naissance, extrait de l'acte naissance, Déclaration de décès, extrait de l'acte de décès, ...

Agences urbaines

- Note de renseignements
- Informations, orientation et accompagnement sur les opérations de construire et les projets d'investissement
- Dérogation en matière d'urbanisme

Douanes

- Opérations d'importation
- Opérations d'exportation
- Transit des personnes
- Admission temporaire des véhicules
- Véhicules étrangers bénéficiant de l'A.T.
- Opérations à accomplir par le bénéficiaire de l'AT
- Déménagement / changement de résidence
- Franchises accordées aux MRE en vacance
- Importations fractionnées/ changement de résidence
- Régime de vieillissement / véhicules pour MRE
- Mise à la consommation des véhicules (MCV)
- MCV aux bureaux d'entrée
- MCV pour la ferraille (véhicules accidentés)

Impôts :

- Déclaration de l'acquisition ou construction de logement
- Acquiescement de la fiscalité locale
- Acquiescement de la fiscalité professionnelle
- Fiscalité destinée à l'habitation, à la location ou à l'exercice d'une profession
- Exonération de la TVA sur les biens d'investissement
- Avantages fiscaux (IS, IR, Exportation, ...)
- Déclarations Taxe professionnelle, IS, IR, TVA
- Attestations fiscales
- ...